



JOURNAL FOOT

FOOT N°696 DU 16 AVRIL 2026

RAPPEL LICENCES

Après vérification, nous constatons :

- que de nombreux enfants jouent encore sans licence, - beaucoup d'encadrants ou dirigeants ne sont pas titulaires d'une licence de dirigeant ou de volontaire. Nous invitons les Présidents de clubs, à régulariser cette situation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la demande de licence permet d'effectuer le contrôle d'honorabilité règlementaire obligatoire.

A défaut, en cas d'accident, la responsabilité personnelle du Président, y compris pénale, serait inévitablement engagée.

Alors, ne prenez pas de risque inutile !

SOMMAIRE

COUPES P.05

REGLEMENTS P.06

DISCIPLINE P.10

APPEL P.14

ARBITRAGE P.16

TECHNIQUE P.18

FEMININES P.20

FUTSAL P.24

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75



PROGRAMME SENSATIONNELLES

by *Inter* **marché**

ÉDITION 2026

Plus d'infos 

ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6>

Conditions à respecter :

Générales :

- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

U7/U9 :

- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U11/U13 :

- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :

- Faire attention au temps d'attente

Tournoi Futsal :

- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.



LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13** : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 - U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée (comme indiqué dans le document « Football des Enfants » et sur le livret des éducateurs > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre, ensuite la Commission homologue ou non ces demandes les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre.

COMMISSION DES COUPES

COUPES CREDIT MUTUEL DU DISTRICT

Le tirage au sort des quarts de finale et des demi-finales des Coupes Crédit Mutuel du District a été effectué ce dernier lundi dans les superbes locaux de l'Espace Tillier à Cruseilles.

Une soirée au-cours de laquelle étaient présents Mr. Jean-Louis Maitre ,Président du Crédit Mutuel Savoie Mt. Blanc accompagnés par Mr. Pascal Tissot, Président de la caisse locale du Crédit Mutuel de Cruseilles et par Mr. Guillaume Charnay, responsable du marché Pro et Associations. Organisme qui nous apporte chaque saison son soutien financier inconditionnel et surtout fidèle, ce qui permet d'assurer ,sans souci majeur, la pérennité de cet évènement sportif et de pouvoir attribuer aux équipes qualifiées des équipements de qualité. Remerciements appuyés à Mr. Jonathan Bevillard , responsable local des magasins Sport 2000 , qui grâce à son implication continue et de sa générosité nous permet de récompenser les équipes finalistes de bons d'achats non négligeables.



Nous avons, aussi, été très honoré par la présence de Mr. Thierry Coulon, Président du CDOS 74, souvent présent aux manifestations organisées par le District.

A noter la présence de Mr. Guy Alloucherie, Président de l'Association des donneurs d'organe dit ADOT 74 ; sachant que leur logo est floqué sur les maillots des finalistes. Les Membres de la Commission des Coupes adressent leurs plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette cérémonie annuelle et incontournable. J'ai nommé les personnes du Secrétariat du District, les Membres des Commissions sportive, discipline, règlement, délégués et arbitres.

La présence de tous les clubs qualifiés à cette cérémonie prouve que cette compétition est de plus en plus prisée par tous les clubs et qu'elle nous conforte , nous Membres élus du District , d'en assurer sa pérennité.

Rendez-vous est pris pour les équipes finalistes, les samedi 6 et dimanche 7 juin au complexe sportif du Club AS Mt. Blanc Passy St. Gervais.

Il est, aussi, bon de rappeler que toutes les rencontres à venir sont placées sous les deux signes du Respect et du Fair-Play.



COUPES CRÉDIT MUTUEL
HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX



**TOUS RECEVEURS
TOUS DONNEURS**
Don d'organes et de tissus
Adoptez le ruban vert

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 13/04/2026
Publiée le 16/04/2026

Dorénavant, toute réserve d'avant match qui ne sera pas retranscrite dans l'espace approprié de la FMI sera automatiquement rejetée comme irrecevable.

Il est rappelé que seules les dates de suspension figurant dans FootClubs font foi en terme de date d'exécution des sanctions.

Il est rappelé qu'il n'appartient pas aux clubs d'exciper du fait qu'un joueur ait été sanctionné d'un certain nombre de cartons pour en fixer eux mêmes la date d'une éventuelle suspension.

DECISIONS

MATCH N° : 53767857

DOSSIER N°696/86 : LE LYAUD ARMOY AS 2 - PERRIGNIER CSL 1 SENIORS D5 Poule A du 05/04/2026

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de PERRIGNIER portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs du club de LE LYAUD ARMOY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que le club du LYAUD ARMOY a pu faire valoir ses explications.

Considérant que l'équipe de LE LYAUD ARMOY 1 ne jouant pas le WE du 05/04/2026, la notion d'équipiers supérieurs a vocation à s'appliquer.

Considérant que de l'instruction de la réclamation, il apparait que les joueurs MESTRINARO Pierre, CHATEL Hugo, DESCAMPS Kevin, ATWI Mehdi et CHATEL Lucas ayant participé à la rencontre objet du litige ont également participé à la rencontre BALLAISON FC 2 - LE LYAUD ARMOY 1 SENIORS D3 Poule C du 28/03/2026, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure du club de LE LYAUD ARMOY.

Considérant que de ce fait, les joueurs cités en référence étaient bien « équipiers supérieurs » lors de cette journée de championnat.

Attendu que de ce fait qu'ils ne pouvaient pas participer à la rencontre objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de LE LYAUD ARMOY 2 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de PERRIGNIER CSL 1 conformément aux dispositions de l'article 187-1 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

PERRIGNIER CSL 1 : 0 pt

LE LYAUD ARMOY AS 2 : - 1pt

PERRIGNIER CSL 1 : 3 buts

LE LYAUD ARMOY AS 2 : 0 but

MATCH N° : 53767044**DOSSIER N°696/87 : SEYNOD ES 2 - CHILLY ES 3 SENIORS D4 Poule B du 22/03/2026****En la forme :**

La réclamation d'après match du club de CHILLY concernant que le fait que « le joueur BENYOUCEF Nadir serait en état de suspension le jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de SEYNOD ES a pu faire valoir ses explications.

Considérant que la Commission des Règlements se saisi du dossier au titre de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que le joueur BENYOUCEF Nadir a été suspendu par la Commission de Discipline de deux matchs ferme dont l'automatique en date du 12/03/2026 avec une date d'effet au 02/03/2026, sanction non contestée.

Considérant qu'il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »

Considérant qu'entre le 02/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 22/03/2026 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe Seniors de SEYNOD ES 2 a disputé les rencontres officielles suivantes :

Le 08/03/2026, SEYNOD ES 2 - MARIGNY FC 2 D4 Poule B sans la participation du joueur BENYOUCEF Nadir.

Le 14/03/2026, GENEVOIS AS 2 - SEYNOD ES 2 SENIORS D4 Poule B avec la participation du joueur BENYOUCEF Nadir.

Le 22/03/2026, SEYNOD ES 2 - CHILLY ES 3 SENIORS D4 Poule B avec la participation du joueur BENYOUCEF Nadir.

Considérant que le joueur BENYOUCEF Nadir ne figure pas sur la feuille de match du 08/03/2026, SEYNOD ES 2 - MARIGNY FC 2 purgeant ainsi un match de suspension sur les 2 infligés.

Considérant qu'il figure sur la feuille de match du 14/03/2026, GENEVOIS ES 2 - SEYNOD ES 2.

Considérant qu'en date du 23 mars 2026, date de la réclamation de l'ES CHILLY, les rencontres officielles, énumérées ci-avant, n'étaient pas homologuées, conformément à l'article 147 des Règlements Généraux de la FFF, de sorte que leur résultat peut être remis en cause ;

Considérant que le joueur BENYOUCEF Nadir était en état de suspension le 14/03/2026,

Considérant toutefois que le joueur BENYOUCEF Nadir n'a toujours pas purgé la totalité de sa suspension de deux matchs ferme et qu'il doit donc purger la totalité de celle-ci soit un match ferme.

Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que « l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas, notamment, d'inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu, étant précisé par le texte que, dans un tel cas de figure, la sanction est le match perdu par pénalité par le club fautif, tandis que le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match »

Considérant qu'il y a donc lieu d'agir par voie d'évocation pour donner la rencontre du 14/03/2026 perdue par pénalité à l'équipe de SEYNOD ES 2, avec gain du match à GENEVOIS ES 2 sur le fondement de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant en dernier lieu qu'il paraît important de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe, ce joueur encourant néanmoins une nouvelle sanction pour avoir joué en état de suspension, de sorte qu'il doit être retenu que le joueur BENYOUCEF Nadir a pris part au match qui a suivi la rencontre du 14/03/2026 face à GENEVOIS ES 2 soit la rencontre SEYNOD ES 2 - CHILLY ES 3 du 22/03/2026.

Considérant enfin qu'il convient de rappeler qu'il est de jurisprudence constante qu'en pareille circonstance, la Commission des Règlements évoque systématiquement la ou les premières rencontres non homologuées, jouées en situation d'infraction et non la rencontre sur laquelle un club ou le District pose une réclamation d'après match ou un droit d'évocation.

Considérant que la Commission des Règlements de ce jour, 07/04/2026, a donné cette rencontre du 14/03/2026 perdue par pénalité à SEYNOD ES 2 pour avoir inscrit sur la feuille de match le joueur BENYOUCEF Nadir en état de suspension.

Mais Attendu qu'en date du 22/03/2026, date de la réclamation du club de CHILLY, la Commission des Règlements n'avait pas donné perdu par pénalité au club de SEYNOD ES 2 lors de sa rencontre contre GENEVOIS ES 2.

Attendu que l'article 226 des RG FFF dispose que ce n'est que « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe ».

Attendu que la perte par pénalité par l'équipe de SEYNOD 2 contre GENEVOIS ES 2 est intervenu le 07/04/2026 et que donc, avant cette date, le joueur BENYOUCEF Nadir n'était pas libéré de sa suspension

Attendu que dès lors, le joueur BENYOUCEF Nadir était bien encore suspendu lors de la rencontre objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SEYNOD ES 2 pour en reporter le gain à l'équipe de GENEVOIS ES 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

SEYNOD ES 2 : -1pt
GENEVOIS ES 2 : 3 pts
SEYNOD ES 2 : 0 but
GENEVOIS ES 2 : 3 buts

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SEYNOD ES 2 pour en reporter le gain à l'équipe de CHILLY ES 3 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

SEYNOD ES 2 : -1pt
CHILLY ES 3 : 3 pts
SEYNOD ES 2 : 0 but
CHILLY ES 3 : 3 buts

D'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission des Règlements inflige au joueur BENYOUCEF Nadir deux matchs fermes de suspension supplémentaires à compter du 20/04/2026 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Considérant d'autre part, en application des Règlements financiers du District, la Commission des Règlements sanctionne le club de SEYNOD ES d'une amende de 160 euros pour avoir fait participer un joueur suspendu à deux rencontres officielles.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Isabelle BLANCHET VOYET, Corinne ROSSET, Denis MOUCHET

Réunion du lundi 12 mars 2026

Publié le jeudi 16 avril 2026

IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

- Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.
- Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.

NOTE AU CLUB

Dossier 695/52523-2

Match n°53766536 - Séniors D4 Poule D du 29-03-2026

ES MEYTHET 2 - FC DINGY

Après lecture du rapport de l'arbitre, la commission prend note et classe le dossier sans suite.

DEMANDE DE RAPPORT**Dossier 696/50784-1****Match n°53711407 - Seniors D4 Poule E du 03-04-2026****FC COMBLOUX/MEGEVE - FC CARROZ ARRACHES**

Demande de rapport à l'arbitre officiel M. VERMAST Didier sur les faits de jeu entre le joueur N°8 KORKMAZYUREK Ali (FC COMBLOUX/MEGEVE) et le joueur N°2 EFFRANCEY Antoine (CARROZ ARRACHE) et ce, pour le samedi 18 avril 2026.

DOSSIER EN INSTRUCTION**Dossier n°25-692/53364-2****Match n°53769229 - Seniors D4 Poule B du 08-03-2025****GFA RUMILLY-VALLIERES IV - AS GENEVOIS II****CONVOCATION CONFRONTATION****Dossier n°03-694/60596-2****Match n°55112175 - U13 D2 Poule C du 21-03-2025****FC GAVOT - FC EVIAN****Sont convoqués le lundi 20 avril 2026 à 18h30****L'arbitre :**

LUTON Maxence (FC GAVOT)

FC GAVOT :

Le Président ou son représentant

LORENZO Mathieu, délégué

BOCHATON Romain, éducateur

FC EVIAN :

Le Président ou son représentant

FLEURY Nicolas, éducateur

CONVOCATION CONFRONTATION**Dossier 26 -693/58673-1****Match 55090067 - U17 D2 - Poule B du 14/03/2026****AS THONON - ENT. ST JEOIRE LA TOUR****Sont convoqués le lundi 20 avril 2026 à 19h30****L'arbitre :**

MORAND Quentin

Le délégué officiel du district :

DEPIERRE Georges

AS THONON :

Le Président ou son représentant

MEDDOUR Abdelkrim, délégué

MBAREK Amine, arbitre assistant

NOUBIR Yahya, joueur n°1 accompagné de son tuteur légal

GESBERT Ruben, joueur n°4 accompagné de son tuteur légal

OTTO Chrys, capitaine joueur n°6 accompagné de son tuteur légal

KIETA Fadiala, éducateur

ENT. ST JEOIRE LA TOUR :

Le Président ou son représentant

REIS David, arbitre assistant

LAPICQUE RUFFIN Louca, capitaine joueur n°4 accompagné de son tuteur légal

GUIDI Gabin, joueur n°8 accompagné de son tuteur légal

BETTY ROUX Baptiste, joueur n°14 accompagné de son tuteur légal

MASSON Alexi, éducateur

Dossier 28 -696/130426**Match du 14/12/2026****AS ODYSSEE - CS ITALIEN GENEVE****Sont convoqués le lundi 27 avril 2026 à 19h30**

En cas d'impossibilité de vous rendre à cette convocation merci de nous faire parvenir un rapport, et ce, pour le samedi 25 avril 2026.

L'arbitre bénévole :

FATIHI Rayan accompagné de son tuteur légal

AS ODYSSEE :

GUEROUINE Abderrahim, président
RAHALI Arbi, éducateur

CS ITALIEN GENEVE :

Le Président ou son représentant
DA GUERRA Bryan, éducateur
ANDALFATTO Giordan joueur
ANDALFATTO Vanessa, maman du joueur

Dossier 29 -696/63176.2

Match N°55132396 U13 D2 Poule A du 13/12/2026
UNION SALEVE FOOT II - US ANNECY LE VIEUX III

Match N°55132407 U13 D2 Poule A du 28/03/2026
US ANNECY LE VIEUX III - UNION SALEVE FOOT II
Sont convoqués le lundi 27 avril 2026 à 18h30

US ANNECY LE VIEUX :

Le Président ou son représentant
TAFER Camil, joueur n°5 accompagné de son tuteur légal
BELLAOUAR Zahed, joueur n°7 accompagné de son tuteur légal
PAULA Jimmy, éducateur
TAFER Morad, dirigeant

UNION SALEVE FOOT II :

Le Président ou son représentant
MENDES Patrick, arbitre
LAVERRIERE Mathieu, arbitre assistant
HADDOU Outman, arbitre assistant
OUAYOUN Olivier, éducateur

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N°21 2025/2026:

Appel du club de l'AG BONS et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements.

Ce dossier sera étudié le **jeudi 30 avril 2026 à 18h15** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

AG BONS :

Le Président ou son représentant
ARNAUD Aurélien, secrétaire général

DOSSIER D'APPEL N°24 2025/2026:

Match THONON AS 1 - THYEZ ES 1 du 28/03/26 en U17

Appel du club de l'ES THYEZ et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission des Règlements.

Ce dossier sera étudié le **jeudi 30 avril 2026 à 18h45** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

ES THYEZ :

Le Président ou son représentant

DOSSIER D'APPEL N°25 2025/2026:

Match EVIAN FC 1 - GJ AALP 1 du 14/03/26 en U17

Appel du club de FC EVIAN et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

Ce dossier sera étudié le **jeudi 30 avril 2026 à 19h15** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

CASSARD Joffrey

EVIAN FC :

Le Président ou son représentant
DJOUADI Malim Ali, joueur n°6
LOBESAME Alban, éducateur

GJ AALP :

Le Président ou son représentant
BIGLIONE Anthony, éducateur

DOSSIER D'APPEL N°26 2025/2026:**Match AS LAC BLEU - US PRINGY 2 du 15/03/26 en Séniors D2****Appel du club de LAC BLEU AS et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

Ce dossier sera étudié le **jeudi 30 avril 2026 à 20h00** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :

TOUTIN Steven

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant
CHAPET Bastien, joueur n°6
CANAL Bastien, éducateur
GATFORY Florentin, arbitre assistant

PRINGY US :

Le Président ou son représentant
BARRAT Loïc

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 07/04/2026 à 18h30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Amandine BADIN, Antoine BLANCHET, Olivier BLIN, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Damien FOURNIER, John GARDET, Patrick MOREAU, Théo RAMEL, Tom ROMAND.

Absents : Romain GENOUD, Mike MOMONT, Tonny PEYRAT (excusés).

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Ouverture de plénière de CDA par son président Laurent, en remerciant grandement les membres pour leur investissement.

1°) COURRIERS

1. Courriers arbitres

- NOA Schwebel : Lu et noté. Année sabbatique.
- SYLVAIN Amudruz-Brun : Lu et noté.
- MAXIME Gonnet : Lu et noté. Le président va prendre contact avec vous.
- LOCOGE Benoit : Lu et noté.
- MURAT Sébastien : Lu et noté et belle fin de saison à vous.

2. Courriers clubs

- FC GAVOT : Lu et noté. Le dossier a été transmis à la commission de discipline.
- AS SILLINGY : Lu et noté.

3. Courriers instances

· FFF orientation de la direction de l'arbitrage et organisation de temps de concertation Un séminaire aura lieu le 29 mai 2026 et Laurent Lutz nous représentera.

· FFF reconnaissance institutionnelle de la longévité des arbitres

Des récompenses seront effectuées aux arbitres ayant plus de 30 ans d'arbitrage.

2°) POINT RATTRAPAGE QUESTIONNAIRE DE FEVRIER

8 arbitres étaient convoqués pour le rattrapage questionnaire du stage de février et ils ont tous répondu présents.

3°) POINT REUNION GROUPE DE TRAVAIL DU 02/03/2026

Un groupe de travail a été mis en place constitué de Patrick Moreau, Mike Momont, Damien Fournier, Théo Ramel, Laurent Lutz, Romain Genoud et Tom Romand.

Des propositions ont été émises à la CDA concernant l'excellence arbitrale départementale ainsi que l'amélioration tutorat, observation et désignation.

Des décisions seront prises lors de la prochaine plénière avec un calendrier défini.

4°) RECOMPENSES AG

Le président demande aux membres de la CDA de commencer à réfléchir sur les possibles récompenses qui pourront être données à la prochaine AG.

5°) DISTRIBUTION LISTINGS ARBITRES POUR PREPARATION SAISON 26/27

Les membres de la CDA vont appeler tous les arbitres du district comme l'année dernière afin de les remercier pour le service rendu sur cette année écoulée mais aussi pour savoir s'ils comptent continuer la fonction d'arbitre la saison prochaine.

6°) ACTIONS FORMATION

Date	Heure	Lieu	Intitulé	Nb
28/02/2026	9h00 / 12h00	District	Formation candidats ligue	9
02/03/2026	19h00 / 20h00	Alby sur Chéran	Formation éducateurs tt catégories	20
04/03/2026	13h30 / 17h00	Alby sur Chéran	Formation U13F/U13G/U15F/U15G	40
14/03/2026	9h00 / 12h00	District	Formation candidats ligue	9
21/03/2026	9h00 / 12h00	District	Formation candidats ligue	5
21/03/2026	9h00 / 11h00	District	Rattrapage stages hivernaux	8
28/03/2026	10h00 / 18h00	Cluses	Formation pratique festival U13	6
04/04/2026	9h00 / 12h00	District	Formation candidats ligue	5

7°) DIVERS

Patrick Moreau alerte la CDA qu'un manque de motivation se fait ressentir chez les jeunes arbitres féminines !! De plus le stage féminines prévu le 26 avril 2026 organisé par Jérôme Menand et Amandine Badin est annulé par manque de réponse positive de présence.

Le président clôture cette plénière en remerciant par avance la CDA, pour le travail qui va être fourni.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : 11/05/2026

Auditions : 20/04/2026

L'ordre du jour est épuisé à 21h00.

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

NOUVELLES PRATIQUES

Pour toutes demandes de prêts de matériel ou d'interventions (Foot en Marchant), merci de remplir ce lien : [Nouvelles pratiques - Intervention / emprunt matériel - Remplir le formulaire](#)

FOOTBALL DES ENFANTS

Pour toute correspondance sur le Football des Enfants, veuillez écrire directement à la commission du DAP : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

PLATEAUX

Nous alertons l'ensemble des clubs sur les absences de dernière minute qui impactent l'organisation et la cohérence des plateaux. Les annulations devraient être exceptionnelles. Or il est constaté que cela devient récurrent. Nous avons conscience que les parents puissent également prévenir au dernier moment, mais chaque club doit pouvoir anticiper au mieux les absences, notamment en cette période de ski.

RAPPEL :

- En cas de besoin, les plateaux doivent être avancés à **9h30** au plus tôt (et non 9h)
- En cas d'absence à un plateau, le club accueil et la commission du Foot des Enfants doivent en être informés au plus tard le **jeudi à 14h**
- Dans le cas où le club accueil ne pouvait pas présenter son équipe, il a **l'obligation de maintenir le plateau pour les équipes adverses**

Modifications horaires et/ou lieux

U9

- CHERAN : le plateau D1 du 9.05 aura lieu à 9h30 à St Félix
- ESCO : les plateaux D1 du 25.04 et D2 des 9.05 et 6.06 auront lieu à 9h30

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026 à Rumilly**

Inscription jusqu'au **dimanche 17 mai** inclus via le lien : [Inscription JN u7 2026](#)

Participation sur une 1/2 journée au choix (prise en compte par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles)

MATIN : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Complet en u6 et u7 (reste mixte u6-u7 uniquement)

Clubs inscrits : Amancy-Cornier - Annecy - Argonay - Balme de Sillingy - Bons - Cheran - Chilly - Cluses Scionzier - Divonne - Douvaine Loisin - Epagny Metz-Tessy - Evires - Fillinges - GFA - La Filière - Lac Bleu - Lanfonnet - Marignier - Marnaz - Poisy - Thônes - U. Salève Foot - Semine - Semnoz Vieugy - St Cergues - Vetraz - Ville la Grand

APRES-MIDI : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits : Cluses - GFA - Ht Giffre - Mt Blanc - Reignier -Sallanches - Sillingy - Valleiry

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

DATES DES PROCHAINS PLATEAUX FÉMININS

Qui peut participer ?

- Toutes les équipes féminines, déjà constituées ou spécialement créées pour ces rendez-vous.
- Ouvert aux débutantes comme aux joueuses confirmées.
- Format souple et convivial, favorisant la découverte et le plaisir du jeu.

Important :

Si votre équipe féminine évolue en plateau mixte cette saison, elle peut tout à fait participer aux plateaux féminins.

Il suffit de prévenir le club accueillant le plateau mixte de votre absence pour ce jour-là.

1) Plateau du samedi 25 avril 2026

De 10h00 (début de la pratique) à 11h30

- Foot à 4 (U7-U8-U9) – pratique 4 contre 4
- Foot à 5 (U9-U10-U11) – pratique 5 contre 5

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/bZJvRnDrKuNBgLP5A>

FOOT à 4 inscrits : F2C – AS Genevois

FOOT à 5 inscrits : GJFG – F2C – Football Sud Gessien – FC La Filière – Chavanod – AJAM

2) Plateau du samedi 9 mai 2026

De 10h00 (début de la pratique) à 11h30

- Foot à 4 (U7-U8-U9)
- Foot à 5 (U9-U10-U11)

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/Be1S5PhU6ahXskBv9>

FOOT à 4 inscrits : F2C

FOOT à 5 inscrits : GJFG – F2C – GFA 74 – Football Sud Gessien – FC La Filière – CO Chavanod

FÊTE DU FOOTBALL FÉMININ – Samedi 30 mai 2026 à CERNEX

Un grand événement festif pour clôturer la saison, réunissant joueuses, éducateurs, clubs et familles !
Le programme détaillé vous sera transmis mi-mai.

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/vvLochLh51JVK2hu7>

FOOT à 4 inscrits : F2C – FC Vuache

FOOT à 5 inscrits : GJFG – F2C – Football Sud Gessien – FC Annecy – GFA 74 – FC La Filière – CO Chavanod

DISTRICT
HAUTE-SAVOIE
PAYS-DE-GEX
FFF

FETE DU FOOTBALL FEMININ 2026

MATCHDAY

SAMEDI
30
MAI 2026

STADE DES CHARDONS - COPPONEX

PARTENAIRES :

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question ou besoin d'informations supplémentaires :
06 68 92 03 99

CRITERIUM U13F :

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

Forfait général : ES DOUVAIN LOISIN

CHALLENGE FOOT à 8 SENIORS FEMININE :

Phase 3 : organisation et calendrier

La phase 3 se déroulera sur trois dimanches :

- Dimanche 26 avril à 11h
- Dimanche 17 mai à 10h
- Dimanche 31 mai à 11h

Format retenu : championnat par League

L'option « format championnat » a été retenue.

Principe

- Les 4 équipes de chaque League se rencontreront sur les 3 dates prévues
- 1 match par équipe à chaque date, permettant d'atteindre les 3 confrontations entre les équipes d'une même League

Répartition des Leagues (selon le classement de la phase 2)

- League OR : équipes classées 1 à 4
- League ARGENT : équipes classées 5 à 8

CALENDRIER LEAGUE OR

26 avril

- PASSY MONT BLANC - PERRIGNIER
- AYSE/VOUGY - VALLEIRY

17 mai

- VALLEIRY - PASSY MONT BLANC
- PERRIGNIER - AYSE/VOUGY

31 mai

- PASSY MONT BLANC - AYSE/VOUGY
- VALLEIRY - PERRIGNIER

CALENDRIER LEAGUE ARGENT

26 avril

- CRANVES SALES - COMBLOUX/MEGEVE
- BREVON - CRUSEILLES

17 mai

- CRANVES SALES - BREVON
- COMBLOUX/MEGEVE - CRUSEILLES

31 mai

- CRUSEILLES - CRANVES SALES
- BREVON - COMBLOUX/MEGEVE

CAF U11F : Rassemblement départemental U11F

Cet événement réunira des joueuses de l'ensemble du département dans le but de **promouvoir le football féminin et d'organiser une séance football avec les joueuses U11F.**

Ce rassemblement constitue une excellente opportunité pour les joueuses de découvrir un nouveau cadre d'entraînement, de rencontrer d'autres licenciées du département et de progresser sous la direction des encadrants techniques départementaux.

3 dates : mercredi 29 avril - mercredi 27 mai et mercredi 10 juin

PPF U13F :

- Rassemblement U13F - Ouvert à toutes les joueuses U12F/U13F
- Lundi 13 avril à EVIRES.

PPF U15F :

- Centre de perfectionnement
- Mercredi 15 avril à EVIRES.

PPF U17F :

- Centre de perfectionnement
- Jeudi 16 avril à EVIRES.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

Les calendriers sont en ligne.

Poule Haute sur le site du District de l'ISERE

Correspondant du District 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01

Carretero.c70@gmail.com

Poule Basse sur le site du District de la SAVOIE

Poule basse

Journée 6

FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FUTSALBOURGET UNITED - Reporté à une date ultérieure.

A. FUTSAL ROCHETTE O 2 contre CBF74 2 - Vendredi 17 Avril 2026 à 21H00

POULE HAUTE

Journée 7

A.S. FUTSAL MOUTIERS contre THONON AS - Jeudi 16 Avril 2026 à 21H15

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparait comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
 - Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
 - Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
 - Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
 - Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.
- Pour le temps de jeu ou une différence est pratiquée.

En Isère, Temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase à des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.